



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Commune de La Chapelle-Bouexic  
Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque**

Par arrêté préfectoral, une enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par la Société CPV SUN 40 pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de La Chapelle-Bouexic, sera ouverte du **lundi 12 février 2024 à 8h45 au mercredi 13 mars 2024 à 12h15 inclus**.

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et délivrer un arrêté de permis de construire assorti de prescriptions ou un refus.

Mme Delphine HARDY, Urbaniste exerçant en libéral, est désignée en qualité de commissaire-enquêtrice.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable sur support papier à la mairie de La Chapelle-Bouexic, siège de l'enquête, située 37 rue de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (hors jour férié), soit du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et le samedi 24 février de 9h30 à 12h et sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse web : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-la-chapelle-bouexic/>, accessible depuis le site internet de la préfecture (<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>)

Chacun pourra consigner ses observations dans les conditions suivantes :

- Par écrit dans le registre papier au siège de l'enquête publique, tel que mentionné ci-dessus ;
- Par voie postale, toute correspondance relative à l'enquête publique pourra être adressée à l'attention de la commissaire-enquêtrice en précisant l'objet : Enquête publique Centrale photovoltaïque La Chapelle-Bouexic, à la mairie de La Chapelle-Bouexic - 37 rue de la Mairie - 35330 - La Chapelle-Bouexic ;
- Par voie électronique, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse web : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-la-chapelle-bouexic/>, ou par courriel à l'adresse suivante : [parc-solaire-la-chapelle-bouexic@democratie-active.fr](mailto:parc-solaire-la-chapelle-bouexic@democratie-active.fr) ;
- Par écrit et par oral, auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences, telles que mentionnées ci-dessous.

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique ou sur le registre dématérialisé seront consultables sur le registre dématérialisé.

Les observations doivent être exprimées entre le lundi 12 février 2024 à 8h45 et le mercredi 13 mars 2024 à 12h15 pour être recevables.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de La Chapelle-Bouexic située 37 rue de la Mairie - 35330, aux dates suivantes :

- Lundi 12 février 2024 de 8h45 à 12h15,
- Samedi 24 février 2024 de 9h30 à 12h00,
- Mercredi 13 mars 2024 de 8h45 à 12h15,

Des informations peuvent être demandées auprès de la Société CPV SUN 40, 966 - avenue Raymond Dugrand - Immeuble Le Blasco - 34060 Montpellier - adresse mail : [contact@luxel.fr](mailto:contact@luxel.fr)

Une copie du rapport et des conclusions motivées est déposée à la mairie de La Chapelle-Bouexic et à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur de la Direction des Collectivités territoriales  
et de la Citoyenneté

  
Jean-Michel CONAN